

Arrêté n° AA-2021-17 du 29 novembre 2021
Portant délégation de signature financière (Mme Véronique PELOSIN)

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable ;

Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;

Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA ;

Vu l'arrêté AA-2021-16 du 29 novembre 2021 portant nomination de Mme Véronique PELOSIN en tant que Chef du département d'enseignement Matériaux Structures et Ingénierie des Systèmes Industriels (MSISI) ;

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à Mme Véronique PELOSIN, Chef du département d'enseignement Matériaux Structures et Ingénierie des Systèmes Industriels (MSISI), à l'effet de signer (ou de valider dans le système d'information dédié) :

- les engagements juridiques des dépenses résultant de la mise en œuvre des marchés à bons de commande et des marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et /ou bons de commande quel que soit le montant. Au delà de 15 000€ HT, les engagements juridiques devront recueillir le visa du service marché ;
- la certification des services faits ;
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Cette délégation de signature et validation est accordée sur l'entité budgétaire 900/SMA/SMAF01.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} décembre 2021.

Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature antérieur au bénéfice du même délégataire.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou des délégataires.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 29 novembre 2021, en 3 exemplaires originaux.

Vu et accepté le 1^{er} Dec 2021
La Délégataire,



Véronique PELOSIN

Le Directeur,



Roland FORTUNIER

Destinataires :

- Délégataire (original)
- Agence comptable (original)
- Service financier (copie)
- Rectorat (copie) – transmis à Mme La Rectrice de région académique, Chancelière des Universités, le 02 DEC. 2021

